

CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2024

ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC SOLUTIONS OPERATIONNELLES

Durée : 4 heures – Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

INDICATIONS DE CORRECTION

Sujet :

Vous êtes attaché territorial, nouvellement recruté sur le poste de chef de service Petite enfance de la commune d'AdmiVille de 10 500 habitants.

Le territoire, périurbain, avait une population plutôt vieillissante jusqu'en 2019. Aujourd'hui, des jeunes couples et des familles avec des jeunes enfants viennent s'installer, attirés par des conditions de logement moins tendues qu'en agglomération.

La Maire de la commune souhaite que le territoire s'adapte à cette mutation démographique et devienne accueillant pour les jeunes enfants et leur entourage.

Les enfants peuvent actuellement être pris en charge par une crèche multi-accueil municipale ou être accueillis chez l'une des 25 assistantes maternelles installées mais proches de l'âge de la retraite pour un quart d'entre elles. De plus, un relais petite enfance existe.

La directrice générale des services (DGS) vous demande de rédiger, à son attention, un rapport sur la prise en compte et l'accueil de la petite enfance sur les territoires, permettant de dégager des solutions opérationnelles pour une cité accueillante pour les jeunes enfants et leur entourage.

Vous rédigerez ce rapport à l'aide des éléments du dossier et en mobilisant vos connaissances.

1) Présentation du sujet

Les politiques publiques liées à la petite enfance sont peu étudiées dans la filière administrative alors qu'il s'agit d'une voie privilégiée d'évolution de carrière de ces professions.

Le sujet est actuellement au cœur de l'actualité avec la loi de décembre 2023 qui a créé un service public de la petite enfance dans un texte consacré ... au plein emploi.

Lorsque le sujet de la petite enfance au niveau local est abordé, il est en effet souvent réduit aux politiques d'accueil, aux besoins professionnels et n'est pas abordé dans sa globalité.

L'égalité femme-homme, l'évolution des couples et de la charge parentale, les avancées scientifiques sur la petite enfance, l'évolution du monde professionnel ont pourtant révélé des enjeux forts sur cette tranche d'âge. Une politique petite enfance devrait-elle se réduire à proposer des modes de garde ou à construire une cité accueillante au quotidien pour l'enfant et ses proches (professionnels et familiaux – individuels et collectifs) ?

Enjeux sociaux, urbains, économiques et éducatifs, analyse des besoins, accueil global, tête de réseaux et partenariats, mode de garde et accompagnement à la parentalité sont les thèmes abordés dans ce dossier pour accompagner le candidat à élaborer son rapport.

2) Analyse des documents du dossier

Document 1 « Code de l'action sociale et des familles » (extrait) - *legifrance.fr* - consulté le 3 mai 2024

Extrait du code de l'action sociale et des familles, qui intègre les modifications liées à la loi Plein emploi de 2023 et expose le cadre général des « services aux familles » en France. Les articles viennent ainsi définir les deux notions regroupées sous l'appellation « service aux familles » :

- L'accueil du jeune enfant
- Le soutien à la parentalité
- ➔ Une double entrée essentielle pour construire une politique publique « petite enfance »

Mais aussi :

- Les principes et objectifs à respecter
- Les acteurs qui interviennent dans ce champ et leur compétences, rôles et obligations : ils sont nombreux et spécialisés, ne rendant pas forcément aisée la gouvernance
- Les documents cadres : des ressources importantes à se saisir
- Les outils et ressources

Document 2 : « Petite enfance : les évolutions actées par la loi du 18 décembre 2023 » - *Lemediasocial.fr* - 5 février 2024

Cet article présente les évolutions relatives à la petite enfance dans le cadre de la loi du 18 décembre 2023 : le texte s'attelle principalement à redéfinir la gouvernance du secteur.

Les communes sont promues chef de file, avec pour objectif de créer davantage de place d'accueil et d'être garantes de leurs qualités : c'est le service public de la petite enfance.

Le champ des autorisations et contrôles est aussi remanié, avec des inspections et contrôles renforcés et des sanctions en cas de manquement. C'est ici le département qui est l'acteur public de première ligne.

Dans le contexte du sujet, il est à noter :

- Que les communes de plus de 10 000 habitants doivent planifier des modes d'accueil dans le cadre de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant,
- Elles doivent être dotées d'un relais petite enfance.

Sur le plan financier :

- Ces nouvelles attributions doivent faire l'objet de compensations financières.
- La CNAF est toujours le soutien financier principal des autorités organisatrices.

La formation est aussi mise au cœur du dispositif avec une recherche d'adéquation entre les besoins professionnels de la petite enfance recensés au niveau départemental et le contrat régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle

Document 3 : « Rapport. Développement du jeune enfant. Mode d'accueil ; formation des professionnels » (extrait) - *Sylviane Giampino* - 2016

Ce rapport fondamental de 2016 portant sur la petite enfance et l'épanouissement du jeune enfant dans le contexte des modes d'accueil en France aborde, de manière novatrice, la condition des jeunes enfants dans sa globalité.

Cette étude souligne que l'existence du petit enfant ne se limite pas aux structures d'accueil, et qu'une analyse exhaustive de son développement nécessite une prise en compte de l'accueil qui lui est réservé au sein de la société dans son ensemble.

Constat alarmant : l'étude met en lumière la pénurie d'espaces dédiés aux jeunes enfants dans la sphère publique ainsi que dans les établissements éducatifs, culturels et sociaux. Il est à noter que même les lieux se présentant comme adaptés imposent fréquemment des conditions d'accès restrictives, engendrant ainsi des contraintes et limitant leur fréquentation.

Face à ce constat, le rapport préconise ici dans l'extrait deux axes d'amélioration majeurs :

- L'élaboration de structures de proximité, de taille plus modeste et dotées d'une plus grande flexibilité, ayant pour vocation de faciliter l'accès à l'éveil.

- L'adaptation aux réalités socio-économiques contemporaines, notamment par la création de lieux d'accueil multi-âges, favorisant ainsi la fréquentation des fratries, en particulier pour les familles les plus vulnérables.

Le rapport souligne également l'indissociabilité de la question des modes de garde et de la professionnalisation des parents, en particulier des mères. Il préconise un investissement accru dans le domaine de la parentalité, passant par la création de structures et d'accueils répondant aux besoins spécifiques des territoires et favorisant l'insertion de tous.

Le rapport fournit des exemples concrets de structures innovantes que le candidat pourra s'approprier et développer dans sa réflexion.

Document 4 : « Jeunes enfants : des modes de garde en évolution » - viepublique.fr - 27 février 2023

Ce document présente une analyse de l'évolution des modes de garde en France, s'appuyant sur les résultats de l'enquête menée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) en février 2023.

Bien que la garde parentale demeure le mode de garde prédominant, on constate un déclin significatif de cette pratique au cours des deux dernières décennies. En effet, la proportion d'enfants principalement gardés par leurs parents est passée de 70% à 56%, avec une tendance à la diminution à mesure que l'enfant avance en âge.

Les modes de garde alternatifs les plus prisés sont l'accueil chez une assistante maternelle et en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), représentant 20 et 18% des cas. Il est à noter que la fréquentation des EAJE a connu une augmentation notable, avec une hausse de 9 points de pourcentage.

Dans l'ensemble, les parents actuels manifestent une préférence marquée pour des solutions de garde stables pour leurs enfants de moins de trois ans. L'enquête met également en lumière des disparités territoriales significatives : les crèches sont surreprésentées en milieu urbain, tandis que le recours aux assistantes maternelles est plus fréquent en zone rurale.

Document 5 : « Âges de la vie, Retours d'expérience : Grand Chalon : Un incubateur pour les maisons d'assistantes maternelles » - *Intercommunalité de France* - 13 mars 2024

Cet article traite de la problématique du recrutement de personnel dans le domaine de la petite enfance. Ce secteur est confronté à des défis persistants depuis plusieurs années, caractérisés notamment par :

- Un vieillissement notable de la population professionnelle,
- Une attractivité déclinante pour ces métiers.

Dans ce contexte, le territoire de Grand Chalon a entrepris une initiative novatrice en mettant en place un incubateur de Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM). Cette structure vise à offrir un accompagnement, une formation et un réseau de mise en relation pour les professionnels de la petite enfance. L'objectif est de favoriser l'émergence d'établissements pérennes et fiables.

Les obstacles inhérents aux MAM sont bien identifiés :

- La complexité du travail en équipe et l'élaboration de projets pédagogiques et éducatifs consensuels,
- La nécessité de surmonter les contraintes administratives et financières.

L'incubateur se présente comme un outil permettant d'évaluer la viabilité des projets avant leur concrétisation officielle. Il convient de noter que le Relais Petite Enfance (RPE) joue un rôle prépondérant dans cette initiative.

Document 6 : « Comment repenser la ville à hauteur d'enfants ? » - *Sylvain Wagnon - The Conversation* - 15 avril 2024

La ville est-elle adaptée aux enfants ? C'est le fil rouge de cet article qui présente un constat peu positif et un rejet de plus en plus assumé des enfants des espaces publics.

Contexte et définition

La "ville à hauteur d'enfants" est une réponse à la constatation que les espaces publics urbains sont devenus de plus en plus hostiles aux enfants. Cette approche vise à repenser l'aménagement urbain en prenant en compte les besoins, les perspectives et les expériences des enfants.

Principaux défis et solutions

Accessibilité : Mise en place d'une signalétique adaptée et d'une bonne répartition des infrastructures pour enfants (écoles, garderies, bibliothèques).

Mobilité : Création de trottoirs larges, de pistes cyclables protégées et de transports en commun accessibles.

Espaces verts : Aménagement d'espaces verts inclusifs pour permettre à tous les enfants de jouer dehors et de découvrir la nature.

Participation : Implication des enfants dans la prise de décision concernant leur environnement urbain, notamment via des conseils d'enfants.

- Faire une ville « à hauteur d'enfant », c'est aussi œuvrer pour une ville inclusive pour tous, une ville durable.

Exemples et initiatives

Des collectivités sont engagées sur sujet : Lyon, Lille, Montpellier et s'appuie sur les travaux de F. Tonucci, sociologue connu pour avoir fait adopter dans une ville en Italie toute une série de mesures concrètes permettant de vivre pleinement dans l'espace urbain.

Le réseau de L'UNICEF « ville amie des enfants » vient reconnaître l'engagement de collectivité dans ce domaine.

Document 7 : « **Rapport. Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches. Synthèse** » - **Inspection générale des affaires sociales - mars 2023**

Synthèse du rapport de mars 2023 sur la qualité de l'accueil et la prévention de la maltraitance dans les crèches, confié à l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS).

Le rapport met en lumière une disparité notable dans la qualité de l'accueil au sein des structures dédiées à la petite enfance.

Bien que l'on constate un engagement manifeste des professionnels et une multitude de projets louables, force est de constater que la mise en application des avancées considérables en matière de connaissances sur le développement du jeune enfant demeure inégale.

Cette hétérogénéité se manifeste dans divers domaines, allant de la conception des bâtiments à l'encadrement, en passant par la formation du personnel.

Cette situation peut entraîner des carences dans la sécurisation affective et dans l'éveil des enfants mais aussi un épuisement des professionnels.

Le rapport souligne la perception souvent idéalisée des métiers de la petite enfance, qui contraste avec leurs faibles valorisations et la méconnaissance des risques et de la pénibilité inhérents à cette profession. C'est un constat assez commun concernant les métiers prenant en charge des personnes vulnérables et dépendantes.

Face à ces constats, l'IGAS préconise un changement de paradigme dans l'appréhension de ce métier, condition sine qua non de son évolution. Dans cette optique, l'inspection a formulé 39 propositions visant à améliorer la situation.

Parmi les axes majeurs de ces recommandations, on peut citer :

- Le renforcement du pilotage national et local du secteur
- L'amélioration de la formation des professionnels
- La refonte du système de financement pour prioriser la qualité de l'accueil
- L'optimisation du bâti et de l'aménagement des structures d'accueil
- La mise en place d'un système d'évaluation et de contrôle plus performant
- L'objectif primordial de ces préconisations est d'améliorer de manière significative la qualité de l'accueil dans les établissements dédiés à la petite enfance.

Cette amélioration passe par une focalisation accrue sur le bien-être et le développement de l'enfant, une formation plus poussée des professionnels, un financement axé sur la qualité, ainsi qu'une gouvernance renforcée du secteur

Document 8 : « **Zoom sur Pause, le dispositif de soutien à la parentalité sur le territoire Vaison Ventoux** » - **Communauté de communes Vaison - Ventoux - 2020**

Exemple de dispositif autour de la petite enfance sur un territoire axé sur le soutien à la parentalité

Document 9 : « **Les relais petite enfance** » - **monenfant.fr - juin 2021**

Document qui présente les RPE et le rôle qu'ils ont sur les territoires

- Lieu d'information, d'orientation pour les parents en recherche de garde, pour les parents employeurs
- Lieu d'accueil et d'accompagnement des professionnels
- Lieu de rencontre et d'échange

C'est une structure de soutien, support.

Document 10 : « Petite enfance : un enjeu majeur d'attractivité pour les territoires » - *J'aime mon Diois* - 10 février 2019

Ce document exemple traite de la problématique des places en crèches en France et présente ce qui est mis en place sur la commune de Die. Le document souligne l'urgence d'une prise de conscience collective et appelle à une nouvelle politique familiale adaptée aux besoins actuels des familles françaises.

Contexte national : Il manque entre 300 000 et 500 000 places de crèche en France (chiffres de 2013).

Facteurs explicatifs : taux de natalité élevé, augmentation du taux d'emploi des femmes, priorité donnée au développement des assistantes maternelles.

Le vieillissement des assistantes maternelles pose un problème supplémentaire.

Situation à Die

La ville souhaite augmenter le nombre de places en crèche depuis plusieurs années.

Un projet d'agrandissement du site existant est envisagé, incluant divers services et logements.

Actuellement, le multi-accueil "les 4 Jeux Dye à Die" n'offre que 20 places.

Pourquoi la crèche est-elle une structure centrale ?

Préférence des parents pour les crèches (28%) par rapport à la garde à domicile (14%).

Rôles multiples des crèches :

- Favorisent l'égalité des chances et la mixité sociale,
- Développent le lien social,
- Augmentent l'attractivité du territoire,
- Créent des emplois locaux,
- Participent au mieux-vivre des citoyens

Défis

Coûts élevés de création et de gestion des crèches.

Difficultés des villes à assurer ce service public.

Document 11 : « [Edito] La petite enfance, ce service public nouveau-né » - *Le courrier des maires* - 9 janvier 2024

Ce texte, écrit dans le contexte de la publication de la loi de 2023, critique la vision réductrice de l'accueil de la petite enfance, principalement envisagée sous l'angle du marché de l'emploi plutôt que de la lutte contre les inégalités.

L'auteur de cet édito souligne l'importance de dépasser la vision centrée sur l'emploi pour créer un véritable service public de la petite enfance, axé sur la qualité de l'accueil et la réduction des inégalités.

La création du service public de la petite enfance a été discrète, intégrée dans une loi sur le plein emploi. L'approche actuelle se concentre sur l'employabilité des parents et le manque de professionnels, négligeant d'autres aspects importants.

Des problèmes de qualité d'accueil ont été révélés, liés à la dérégulation et à la financiarisation du secteur.

Le nouveau service public, confié aux communes, doit aller au-delà des crèches et prendre en compte la diversité des modes d'accueil.

Les élus locaux devront améliorer l'offre d'accueil, renforcer les contrôles et repenser l'accueil des jeunes enfants de manière plus globale.

Il est nécessaire de développer une politique globale pour les 0-5 ans, incluant l'intégration des enfants dans la ville, la transition vers l'école maternelle et le soutien à la parentalité.

Document 12 : « " Le futur service public de la petite enfance ? Un prisme gestionnaire sans réflexion sur le projet éducatif " » - *Le courrier des maires* - 18 janvier 2024

Cet entretien vient analyser la création du service public de la petite enfance, par un expert en droit public.

La loi "plein emploi" crée un service public de la petite enfance qui inclut le secteur privé marchand, ce qui soulève des questions sur sa nature et sa cohérence. Bien que la loi vise à structurer le service de la petite enfance, elle soulève des questions sur sa cohérence, son adaptation aux réalités locales et sa capacité à répondre aux défis spécifiques des différents territoires.

La loi vise à clarifier la gouvernance, en désignant les communes comme autorités régulatrices. Cependant, cette approche manque de cohérence globale, se concentrant sur des aspects administratifs plutôt que sur un projet éducatif complet.

Débats et critiques :

- Manque de cohérence dans le projet : les communes devront se doter d'un schéma de développement de la petite enfance sans réfléchir à un projet éducatif
- Prisme gestionnaire, sans projet éducatif pour la petite enfance
- Une répartition des compétences par bloc : une approche plus flexible, permettant une répartition des responsabilités entre communes et intercommunalités, aurait été préférable.
- Rôle des intercommunalités pas assez pris en compte, alors qu'elles étaient des acteurs de plus en plus importants, notamment en milieu rural (problématique de la mobilité)
- Défis spécifiques pour les grandes villes (demandes nombreuses, foncier limité, concurrence entre territoires) et zones rurales (l'accueil individuel privilégié ces dernières années : doivent repenser leur approche face au départ à la retraite massif des assistantes maternelles.)

Document 13 : « Bien grandir en Chartreuse. Rencontre de la petite enfance et des solidarités. 2ème édition » - *Communauté de communes Coeur de Chartreuse*

Programme des rencontres de la petite enfance sur un territoire qui présente une prise en charge globale et transversale du sujet de la petite enfance.

Document 14 : « Les dépenses publiques pour l'accueil des enfants de 0 - 3 ans » - *Observatoire national de la petite enfance (ONAPE) (extrait)* - 2023

Extrait du rapport annuel de l'ONAPE sur les dépenses publiques relatives à la petite enfance

A retenir :

- Une multiplicité d'acteurs
- Des coûts de garde variables selon les modes de garde obtenus
- La crèche entraîne le moins de dépenses pour les familles alors que les micro-crèches et garde simples sont les plus coûteux.

3) Proposition de plan détaillé

Avertissement : il s'agit d'une proposition de plan. D'autres plans sont possibles, au correcteur d'évaluer dans quelle mesure le plan proposé restitue les principaux axes de questionnement et les principaux éléments du dossier et les articule de manière cohérente.

En-tête

Rappel du cadrage : la note doit adopter la forme suivante et reprendre les informations que le candidat trouve en première page du sujet dans la commande et la liste signalétique des documents au dossier.

Ville d'Admiville

Le 14 novembre 2023

NOTE

à l'attention de la directrice générale des services

Objet : entre obligation et prise en charge globale, quelle politique de la petite enfance sur notre territoire ?

Références (mention facultative) : uniquement celles des principaux textes juridiques ou officiels fondant la note

- Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi
- Code de l'action sociale et de la famille

Introduction

Rappel du cadrage : la note doit comporter une introduction d'une vingtaine de lignes, qui s'apparente à celle d'une composition ou dissertation (entrée en matière, reformulation du sujet, présentation de la problématique dans son contexte) et doit impérativement comprendre une annonce de plan.

Éléments pouvant être abordés en introduction :

- Loi de 2023 :
- Sujet mis en lumière dans le cadre d'événements dans des lieux de garde.
- Plusieurs rapports depuis 2016 sur le sujet qui révèlent des problématiques de fonds : manque de places, formations inégales des personnels, inadéquation entre besoins et offre, etc. Récemment : le livre Les Ogres de Victor Castanet
- Une tendance aujourd'hui à ne plus mettre de côté le petit enfant et ceux qui l'accompagnent : post-partum, espace public, congé maternité et paternité, lieux d'accueils : le débat est présent mais peut encore créer des tensions « ex des lieux kids free » et la société française a encore du mal à investir pleinement sur ces 1000 premiers jours parents/enfants.
- Une demande forte des familles pour prendre en charge le petit enfant. Bien que la garde parentale demeure le mode de garde prédominant, on constate un déclin significatif de cette pratique au cours des deux dernières décennies. En effet, la proportion d'enfants principalement gardés par leurs parents est passée de 70% à 56%, avec une tendance à la diminution à mesure que l'enfant avance en âge.
- Les modes de garde alternatifs les plus prisés sont l'accueil chez une assistante maternelle et en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), représentant 20 et 18% des cas. Il est à noter que la fréquentation des EAJE a connu une augmentation notable, avec une hausse de 9 points de pourcentage.
- Notre territoire connaît une évolution démographique connue maintenant dû à des dynamiques de logement/attractivité : l'accueil de la petite enfance est un élément essentiel pour garantir cette attractivité et répondre aux besoins des nouveaux habitants
- Un existant : comment s'appuyer dessus pour le développer

Proposition de problématique :

Entre obligation liée à la loi de 2023 et prise en charge globale, quelle politique de la petite enfance sur notre territoire ?

Plan détaillé

Rappel du cadrage : le développement est organisé en parties et en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.

I – Accueillir le petit enfant : une problématique sociétale en France, qui peine à être prise en charge

A. Un secteur essentiel pour la société aux acteurs engagés pour le petit enfant mais qui connaît des difficultés structurelles

Documents 2, 3, 6, 7, 10, 11, 14

- Les études, le benchmarking, les expériences le démontrent : investir dans la petite enfance sur un territoire ne peut apporter que des bénéfices à courts et longs termes.
Lutte contre les inégalités, sociabilité, vivre ensemble, santé, développement psycho-affectif, lutte contre les violences intrafamiliales, égalité femmes-hommes, la liste des bénéfices est longue.
- Cependant, le secteur de la petite enfance en France, en crise depuis plusieurs décennies, est confronté à des défis persistants, caractérisés notamment par :
 - Un vieillissement notable de la population professionnelle
 - Une attractivité déclinante pour ces métiers
 - Une pénurie de places dans les différents modes de garde
 - Des carences dans l'accueil sécurisé proposé (physique et affectif) qui ont pu mener à plusieurs incidents ces dix dernières années.
- Dans la société, le petit enfant trouve aussi peu sa place.
Pénurie d'espaces dédiés aux jeunes enfants dans la sphère publique ainsi que dans les établissements éducatifs, culturels et sociaux. Lieux ad hoc soumis à des contraintes fortes. Constatation que les espaces publics urbains sont devenus de plus en plus hostiles aux enfants.
- Des acteurs divers et multiples sont engagés sur ce sujet pour proposer des modes de garde accessibles au plus grand nombre : commune, intercommunalité, département, Etat, acteurs privés mais peinent à trouver des solutions.
- En France, en effet la petite enfance est principalement abordée par l'angle du mode de garde car celui-ci détermine le retour à la vie professionnelle de la mère... ce qui a mené en 2023 à une mise en lumière du secteur dans le cadre législatif, via une loi consacrée au ...plein emploi.

B. Le SPPE, une solution tournée vers la gouvernance : une logique gestionnaire qui a ses limites

Documents 1, 2, 11 et 12

- Présentation du service public de la petite enfance : une mesure axée sur la gouvernance du secteur avec pour objectif de créer plus de places d'accueil et d'être garant de leurs qualités. Les acteurs sont en effet divers et leurs actions pas toujours articulées les uns par rapport aux autres.
- Ce que prévoit ce texte :
 - Désigne le bloc communal comme autorité organisatrice.
 - Intègre tous les acteurs publics, privés et associatifs dans le SPPE.
 - Vise à mieux garantir la qualité de l'accueil (par la formation notamment, avec comme acteurs région et département)
 - Établit des normes de qualité et de sécurité communes à tous les modes d'accueil.
 - Renforce les procédures de contrôle. (Département notamment)
 - Améliore l'accès aux places d'accueil pour les familles vulnérables.
 - Soutient les initiatives locales de sensibilisation à la socialisation des enfants.

- Améliore l'information et l'orientation des familles :
- Facilite les démarches de recherche d'un mode d'accueil.

Ces mesures visent à créer un système d'accueil de la petite enfance plus équitable, accessible et de qualité sur l'ensemble du territoire français.

- Cependant, cette initiative fait aussi l'objet de critiques :
- L'approche actuelle se concentre sur l'employabilité des parents et le manque de professionnels, négligeant d'autres aspects importants. Prisme gestionnaire, sans projet éducatif pour la petite enfance
- Des problèmes de qualité d'accueil ont été révélés, liés à la dérégulation et à la financiarisation du secteur.
- Rôle des intercommunalités pas assez pris en compte, alors qu'elles étaient des acteurs de plus en plus importants, notamment en milieu rural (problématique de la mobilité)
- Une répartition des compétences par bloc : une approche plus flexible, permettant une répartition des responsabilités entre communes et intercommunalités, aurait été préférable.
- Défis spécifiques pour les grandes villes (demandes nombreuses, foncier limité, concurrence)
- Le nouveau service public, confié aux communes, doit aller au-delà des crèches et prendre en compte la diversité des modes d'accueil. Manque de cohérence dans le projet : les communes devront se doter d'un schéma de développement de la petite enfance sans réfléchir à un projet éducatif.
- Il serait nécessaire de développer une politique globale pour les 0-5 ans, incluant l'intégration des enfants dans la ville, la transition vers l'école maternelle et le soutien à la parentalité.

II – Pour une cité accueillante : le petit enfant au cœur d'un projet global et transversal

Rappel : il est attendu du candidat qu'il démontre sa maîtrise de la démarche de projet. Des éléments d'objectifs, de calendrier, et de pilotage (instances) sont attendus. Ils ne sont pas détaillés ici mais doivent apparaître.

- Faire de la petite enfance une priorité du mandat municipal pour construire une politique publique transversale.
- Mettre en place un COPIL : CAF, Elus, personnels et représentants du personnels, PMI, département, parents, experts petite enfance notamment (qui sera aussi en lien avec instances départementales notamment)
- Pilotage : chef de service petite enfance – élu petite enfance

Avec un travail à mener en transversalité et en concertation :

- Les modes de garde à pérenniser, à développer
- Trouver des professionnels qualifiés, développer la formation pour renouveler et monter en compétences les professionnels du territoire
- Accompagner les parents sur le territoire
=SPPE
- Mais aussi : faire place à l'enfant sur le territoire

A – Développer et pérenniser les modes de garde dans le cadre du SPPE : un besoin central et urgent

Documents 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9 et 14

Les modes de garde à pérenniser, à développer : une priorité à traiter avec les partenaires.

Rappel du contexte : nombre de places ; départs en retraite prévus, ... Contexte du SPPE à instaurer en suivant ces nouvelles orientations

→cf. Article L214-2 alinéa 1/2/3

- Lancement rapide d'un diagnostic et enquête locale pour :
- Identifier les besoins des nouvelles familles : horaires, jours, contraintes professionnelles, accueil individuel ou collectif
- Comprendre les difficultés : quels sont les éléments d'attractivité / rejet de la profession ?

- Se faire accompagner par les partenaires pour leur expertises/données/études : CAF, Départements, Régions, France Travail, CNFPT, centre de gestion
- Voir dans quelle mesure, en termes budgétaires et RH, la collectivité peut supporter le développement du secteur. Faudra-t-il faire appel à des prestataires externes ? Quels financements sont possibles ? Quel modèle économique de garde peut être supportés par la collectivité mais aussi les familles ?
- Le RPE sera identifié comme lieu ressource et son action à renforcer : développer ses modes de communication, son accès, les modalités de rencontre, le recensement des besoins et des offres (places vacances, futurs départs)
- Pistes de projets :
 - Projet d'incubateur de MAM
 - Redéfinir le projet éducatif et pédagogique de la crèche multi-accueil pour assurer la sécurité affective et physique des enfants mais aussi proposer un cadre professionnel attractif
 - Travailler sur la pénibilité au travail et les conditions de travail des professionnels de la petite enfance : ressources en interne ou appel au centre de gestion départemental ?
 - Renforcer l'interconnaissance, la formation et lutter contre l'isolement dans le réseau des professionnels
 - Rapprochement avec formations d'auxiliaire de puériculture
 - Envisager des structures alternatives comme ceux évoqués par le rapport Giampino

L'ensemble des éléments viendra ainsi constituer le **schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant** (Que les communes de plus de 10 000 habitants doivent planifier). Il sera à construire rapidement puis à intégrer et adapter au fur et à mesure que le projet éducatif de la petite enfance se construira ... une démarche essentielle si la collectivité souhaite développer une politique publique de la petite enfance.

B ... mais en construisant en parallèle et sur le long terme un projet éducatif de la petite enfance

Documents 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 13

- Penser la ville et son accessibilité au petit enfant et son entourage (« à hauteur d'enfant ») : construire un projet éducatif de la petite enfance, réunissant tous les acteurs du territoire.
- Services à mobiliser : Enfance, petite enfance, espaces verts/espaces publics/voirie, RH/DAF, manager de commerce, communication.
- Pistes de travail :
 - Parentalité et petite enfance : comment accompagner le jeune parent sur notre territoire. Le nécessaire est-il déjà accessible : services de santé, santé mentale pour les mères, accompagnement éducatif, soutien à la parentalité, lutte contre l'isolement ?
- Pistes de projets :
 - Mobiliser le REP : recrutement ad hoc sur ce projet ? Formations de l'équipe ?
 - Rencontre annuel / forum
 - Simplifier et fluidifier les communications et échanges (site internet, affichages, contacts en mairie, permanences d'accueil avec possibilité de recevoir parents et fratries)
- Des espaces de jeu et de rencontre adaptés : offrir des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) qui sont des espaces conviviaux où les enfants de moins de 6 ans peuvent venir avec leurs parents ou un adulte familial. Ces lieux permettent aux enfants de jouer, socialiser et explorer sous la supervision d'accueillants formés.
- Envisager que tous les espaces publics puissent être accueillants pour les enfants : commerces, restaurants, services publics (ex du Havre, ville Famille plus, label délivré aux communes qui mènent une réelle politique d'accueil des familles et des enfants).
 - Travail avec les professionnels du secteur.
- Des infrastructures à l'échelle des enfants : La ville doit tenir compte de la taille, des rythmes et des besoins spécifiques des enfants dans l'aménagement de ses espaces publics, écoles, parcs, etc.

- Une mobilité sécurisée : il est important de garantir la liberté de déplacement des enfants, (ex : en limitant la vitesse à 30 km/h en milieu urbain et en créant des zones de rencontre sécurisées autour des écoles)
- Des espaces verts connectés : relier les parcs et jardins publics pour créer des espaces verts où les enfants peuvent circuler en sécurité.
- Des structures d'accueil variées : une ville accueillante propose différentes options comme des multi-accueils, micro-crèches, haltes-garderies ou crèches parentales, des accueils aux horaires différés si besoin, avec des professionnels compétents pour prendre soin des tout-petits.
- La participation des enfants : une ville vraiment accueillante associe les enfants et les jeunes aux projets urbains et prend en compte leurs propositions pour rendre la ville plus récréative.

En résumé, une cité accueillante pour les petits enfants est celle qui prend en compte leurs besoins spécifiques dans tous les aspects de la vie urbaine, favorise leur sécurité et leur épanouissement, et les implique activement dans la vie de la communauté. Ces actions visent à améliorer la qualité de l'accueil des jeunes enfants en favorisant la collaboration et le partage d'expériences entre les professionnels du secteur.

Conclusion

Rappel du cadrage : la conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser des informations oubliées dans le développement.